



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) **APPROBATION DU PV DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - Compte-rendu de la séance du 2 avril 2024
- 2) **CULTURE**
 - Présentation du festival de théâtre contemporain amateur
- 3) **AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - Décision du Maire
 - Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 4) **FINANCES**
 - Décision Modificative n°1
- 5) **COMMUNICATION**
 - Valorisation tarifs des encarts publicitaires
- 6) **ASSOCIATIONS**
 - Subventions aux associations : demandes complémentaires
- 7) **COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA DOMBES**
 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention du Service Commun Enfance Jeunesse
- 8) **LOGEMENT SOCIAL**
 - Vente de logements appartenant à la SEMCODA
- 9) **QUESTIONS DIVERSES**

CULTURE

Avant que ne débute le conseil municipal, M. Jean-Paul SABY présente à l'assemblée le Festival National de Théâtre Contemporain de la Dombes qui se tiendra du 7 au 12 mai prochain sur les communes de Châtillon-sur-Chalaronne et de Saint-André-de-Corcy.

Après un rappel du long parcours qui a amené la création de ce festival, M. SABY présente l'équipe de bénévoles qui a la charge de l'organisation. Il détaille le budget qui s'élève à un montant d'environ 100 000 € (y compris la valorisation du travail des bénévoles estimée à 40 000 €). Le festival bénéficie de subventions financières de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne et de la Communauté de Communes de la Dombes, ainsi que de Saint-André-de-Corcy (en nature via le prêt gratuit des salles).

Le festival comportera une quinzaine de spectacles répartis dans 5 salles. Il verra aussi se dérouler des lectures et des forums.

Une journée spéciale se déroulera intégralement sur la commune de Saint-André-de-Corcy le vendredi 10 mai avec :

- 10h00 - **Le jour d'après** : forum qui se tiendra dans la **Salle des Rencontres**,
- 11h00 - **Les mots rouges** : lecture qui sera faite dans la **Salle du Conseil**,
- 12h00 – repas des bénévoles à la Salle Polyvalente
- 14h15 - **Cendrillon** : pièce de théâtre de Joël Pommerat à l'**Atelier 208**,
- 16h00 - **Les hamsters n'existent pas** : lecture dans la **Salle du Conseil**,

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : CORDIER Alain, DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, DESPLANCHE Aurélie, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LEMARIÉ Frédéric, LOREAU Ludovic, MIDONNET Pascal, OCTRUE Valérie, PRUD'HOMME-LACLAU Karine, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamilia.

ABSENTS : CURIAL Fabienne, MOLINIER Bertrand

POUVOIRS : COSTA Béatrice à GOY Gaëlle, ESCRIVA Evelyne à LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette à CORDIER Alain, PIOLA Fabrice à MIDONNET Pascal

QUORUM : 12

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

M. CORDIER a été élu à l'unanimité des présents.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 AVRIL 2024 :

Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance.

Mme LACROIX fait remarquer que ce n'est pas elle qui a posé une question à propos de la subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers retraités. Mme OCTRUE indique que c'était sa question.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLÉGATION DE POUVOIR – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (application de l'article L 2122-22 du CGCT) :

DECISION	OBJET	ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	MONTANT
2023-08	Aménagement de pistes de pumptrack	PLAYGONE – SARL Pulse Conseil	97 000 € HT
2023-09	Parcours motricité – espace fitness connecté	AIRFIT – SAS OPTRAKER	82 559,60 € HT

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :

ADRESSE TERRAIN	PARCELLE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE (m ²)
85, rue de la cigogne	AI370/AI375	Quote-part MAISON	
33, Impasse des huppés	AI142/AI200	Maison	493
40, Place Victor Hugo	AN 248/ AN 245/ AN 49	Appartement + Garage	40,52+13,26

Décision modificative n° 1

M. GAGNOLET explique qu'en raison d'une erreur d'imputation budgétaire impactant l'équilibre comptable du budget annexe d'assainissement, le SGC de Chatillon-sur-Chalaronne demande une modification d'écritures comptables au niveau du chapitre 041 – opérations d'ordre.

Ces dépenses concernent la station d'épuration. Cette modification est une régularisation et ne modifie en rien l'équilibre du budget voté précédemment.

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Constructions 041	2313	H.O.	140 000,00			
Installations techniques matériel et outill. 23	2315	H.O.	140 000,00			
Avances versées sur commandes d'immobilisations 041	238	H.O.	-140 000,00			
Avances versées sur commandes d'immobilisations 041				238	H.O.	140 000,00
Investissement			140 000,00			140 000,00

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20

COMMUNICATION

VALORISATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

La tarification actuelle a été établie par une délibération de 2016. Elle prévoit 7 dimensions d'encarts publicitaires :

49 €	88 €	132 €	170 €	251 €	375 €
4x6	12x4 6x8	6x12	12x8	18x8	18x12

Dans un objectif de simplification, la commission communication propose la grille tarifaire suivante :

60 €	110 €	170 €	250 €	380 €
4x6	6x12	12x8	18x8	18x12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20

ASSOCIATIONS

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme GOY présente les subventions prévues pour les associations dont on attendait encore des compléments :

Comptes	Associations	Proposition soumise au CM
65748	<p style="text-align: center;">EMSAC</p> <p>55 adhérents commune / 123 extérieurs</p> <p>Financements des projets : fête de la musique, commémorations, carnaval ALEJ, animation marché de Noël, projet d'Orchestre à l'Ecole, éveil musical, fête du collège</p>	<p style="text-align: center;">12 490 €</p> <p style="text-align: center;"><i>(11 260 € en 2023)</i></p>
65748	<p style="text-align: center;">JUDO</p> <p>Enveloppe supplémentaire pour achat médailles</p>	<p style="text-align: center;">632 €</p>
65748	<p style="text-align: center;">Académie de la Dombes</p> <p>Participation aux frais d'édition de la revue annuelle</p>	<p style="text-align: center;">150 €</p> <p style="text-align: center;"><i>(150 € en 2023)</i></p>
65748	<p style="text-align: center;">Val Dombes – Villages Roumains</p> <p>Projet <i>ERASMUS +</i> : échange avec les jeunes de UNGURAS et les villes partenaires (Saint-André-de-Corcy, Reyrieux, Parcieux) autour de l'œuvre de St Exupéry</p>	<p style="text-align: center;">150 €</p>

EMSAC (École de Musique) :

- Mme OCTRUE demande si l'externalisation des fiches de salaire est incluse. Mme GOY répond que cette somme n'est pas comprise dans le calcul.
- M. LEFEVER demande d'où vient l'augmentation de 1000 €. Elle provient d'une augmentation du nombre d'inscrits et de l'augmentation de la masse salariale.

JUDO :

- M. LEFEVER demande s'il s'agit d'une deuxième subvention pour le judo ? Oui, il s'agit d'un complément de subvention (auparavant, la commune achetait les médailles).

Val Dombes Villages Roumains :

- M. JULIAT fait remarquer que la subvention avait autrefois été supprimée. M. le Maire répond que oui, mais en l'occurrence, le projet ERASMUS mérite de reconsidérer la question, et que le montant alloué est le même que celui des deux autres communes.

Vote :

EMSAC	JUDO	Académie de la Dombes	Val Dombes – Villages Roumains
Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 18	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

MISE À JOUR DE LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN ENFANCE JEUNESSE (SCEJ)

Pour donner suite à la demande de financement d'heures de sport (par la commune de Saint-Paul-de-Varax) et d'heures de musique (par la commune de Neuville-les-Dames), le conseil communautaire a apporté des modifications à la convention initiale relative au service commun enfance jeunesse.

Le conseil communautaire du 21 mars dernier a approuvé l'avenant N°2 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse. L'avenant est également soumis aux 2/3 des conseils municipaux pour approbation.

M. Le Maire rappelle que Saint-André-de-Corcy est membre de ce service commun (issu de la fusion des 3 communautés de communes qui ont constitué la CC Dombes, car la compétence existait à Châtillon-sur-Chalaronne), et qu'il s'agit simplement d'approuver l'entrée des 2 communes citées dans ce service.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20

LOGEMENT SOCIAL - SEMCODA

VENTE DE 6 APPARTEMENTS – IMPASSE DES MUGUETS

Le bailleur social SEMCODA pratique la mise en vente ponctuelle de son patrimoine locatif.

L'offre est prioritairement proposée aux locataires en place. S'ils ne souhaitent pas acquérir le bien, ils demeurent locataires selon les conditions prévues par leur bail locatif.

La procédure réglementaire prévoit la consultation du conseil municipal.

Le bâtiment concerné, impasse des muguets, est celui qui se trouve derrière le bâtiment de CGM et la médiathèque municipale, et la proposition de vente concerne 6 appartements.

M. JULIAT fait remarquer qu'il y a un risque de spéculation, comme cela a déjà été constaté par le passé sur des logements cédés par la SEMCODA.

M. Le Maire donne lecture du courrier de M. GOVOU de la SEMCODA : « Depuis de nombreuses années SEMCODA pratique la mise en vente ponctuelle de certains de ses ensembles immobiliers locatifs selon la procédure légale. L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place, s'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles. La cession du patrimoine social doit, tant pour des raisons réglementaires que par une volonté de partenariat de notre part, être soumise à l'accord de la commune. Je me permets de solliciter l'avis de la commune de Saint-André-de-Corcy sur le principe de la mise en vente de 6 appartements situés impasse des Muguets...»

Constatant le manque de précisions de la requête, le conseil municipal décide de ne pas donner son avis pour l'instant, mais de demander des précisions sur les conditions d'acquisition et de revente des appartements concernés.

M. Le Maire se charge d'obtenir ces informations pour le prochain conseil municipal qui devrait se tenir le 27 mai.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE TABLE

- Valérie SIDO : indique qu'elle a déjà vu à Lyon le spectacle Cendrillon de Joël Pommerat qui sera joué le vendredi 10 mai, et elle conseille vivement d'assister à ce spectacle à la fois grave (au sujet du deuil) et drôle.
- Alain CORDIER : rappelle qu'une réunion publique intitulée *Atelier CityZAN* se tiendra le 15 mai à 19h30 à l'Atelier 208. Cette réunion animée par le bureau d'études en charge de la révision du PLU présentera les enjeux de cette révision et proposera de s'initier au ZAN (Zéro Artificialisation Nette de la loi Climat et Résilience) sous la forme d'un jeu de plateau. Il est demandé aux participants de s'inscrire pour prévoir correctement la gestion du jeu.
M. CORDIER indique qu'une commission urbanisme est convoquée le samedi 4 mai à 8h30.
- Djamila ZEBBOUDJ indique qu'il y aura également un CMJ le samedi 4 mai.
Elle fait ensuite un point sur les travaux de la Pumptrack qui sont quasi terminés : la végétalisation du terrain est en cours, et il restera la peinture et la signalétique. Des travaux de réfection ont été réalisés sur les trottoirs et les barrières longeant l'ouvrage ont été remises en état côté route. Elle précise qu'il n'y a cependant pas de risque que les pratiquants quittent la piste. La piste sera ouverte dès que le panneau d'information sera en place.
Concernant la zone multisport multigénérationnel, le matériel a été reçu ; nous attendons le délai de montage et enfin la planification de l'installation.
L'inauguration de l'ensemble aura lieu le 15 juin 2024 à 10h00.

- Bernard JULIAT se dit déçu que la Sereine n'ait pas reçu de subvention et regrette que le mail de son fils David n'ait pas reçu de réponse. M. le Maire indique que la commune finance l'intervenant dans les écoles. M. JULIAT précise que la demande concerne le fonctionnement de l'association et n'a rien à voir avec cette prestation. M. le Maire propose de recevoir David JULIAT à la mairie pour évoquer ce sujet.
- Monique LACROIX indique avoir rencontré Jacques Mangin (employé communal) qui s'est montré perturbé d'avoir été selon lui évincé du local qu'il occupait à côté du CGM. Mme LACROIX se dit choquée qu'on envoie M. Mangin dans le local poubelles place du marché. M. le Maire précise que le local a été attribué à une association (HandiSki) pour stocker son matériel et qu'il a été demandé à Jacques de ne plus entreposer son matériel ici, mais dans le local poubelles de la place P. Bernard. En aucun cas il n'a été chassé de son local précédent et son vestiaire y est toujours. Il propose de refaire le point avec lui pour lui expliquer à nouveau ces changements.
- Claude LEFEVER questionne M. le Maire au sujet du projet d'usine de méthanisation de Charentay (69) qui impacte la commune puisqu'il est prévu un épandage de boues résiduelles sur des terres agricoles de notre territoire (180 ha). Il s'étonne que le conseil municipal n'ait pas été consulté. M. le Maire répond que les présidents des Communautés de Communes ont fait valoir leur avis, et qu'il n'a pas jugé utile de le faire étant donné les injonctions contradictoires : d'un côté permettre aux agriculteurs de bénéficier de matières organiques disponibles pour leurs terres, d'un autre la défense de l'environnement. Les quantités à épandre des boues de la station d'épuration ne sont pas suffisantes et ce nouvel apport ne mettra pas en péril notre capacité à épandre les boues de notre station d'épuration.
- M. le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin et que les bureaux de vote se tiendront de 8h00 à 18h. Mme Genevay enverra prochainement un tableau pour l'organisation du scrutin et des permanences.

Mme la DGS précise que la commission électorale se réunira le 16 mai à 19h00. Elle indique également proposer une réunion d'information pour tous les élus sur la tenue des bureaux de vote (rôles des assesseurs, le rôle des présidents, le mode de dépouillement) le jeudi 6 juin également à 19h00. M. le Maire mentionne l'inquiétude de la Préfecture au sujet de la télétransmission des résultats et notamment les risques de cybercriminalité.

21h35 : fin du conseil

Le Maire
L. LOREAU



Le secrétaire
A. CORDIER

